

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 11 juillet 2024

**Objet : Aménagement Route de Saint Romain : approbation de l'avant-projet définitif
N° 2024-07-11/07**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 13 Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au maire délégué à la voirie, aux espaces verts et à la sécurité, rappelle que, dans le plan de mandat, des travaux sur la route RD39, qui relie Rensaison à Saint Romain la Motte, ont été programmés.

Ces travaux sont nécessaires à la sécurisation de la portion entre le carrefour RD8 et le chemin de la biscuite.

Le bureau d'étude OXYRIA a été choisi en juillet 2021 en tant que maîtrise d'œuvre sur ce projet. Cet aménagement qui s'étend sur environ 300 mètres linéaires, vise notamment la sécurisation des circulations piétonnes à travers la mise en place de différents procédés :

- **Trottoirs sécurisés** :

Création d'un trottoir d'1,50 m minimum sur toute la longueur de l'accotement Nord de la Route de Saint Romain, avec la mise en place d'une bordure T2 permettant de surélever les trottoirs de 14 cm par rapport à la voirie, augmentant ainsi la sécurité des piétons ;

- **Ecluse de rétrécissement** :

Création d'une écluse de rétrécissement au niveau de la station de lavage afin de réduire les vitesses de circulation. Cette écluse de 3,70 m de large ne permettra l'insertion que d'un véhicule à la fois, obligeant ainsi les voitures à s'arrêter et à attendre en cas de croisement ;

- **Plateau surélevé** :

Création d'un plateau surélevé au niveau du carrefour avec le Chemin de la Biscuite. Ce procédé permet de faire ralentir les véhicules à l'approche du carrefour. La voirie a également été légèrement déviée afin de casser la linéarité et le plateau sera revêtu d'une résine colorée afin de marquer visuellement cet espace et ainsi faire d'avantage ralentir les véhicules ;

- **Réduction des largeurs de voirie** :

La voirie a été réduite à son strict minimum afin d'atténuer l'effet de boulevard et ainsi réduire les vitesses de circulation. Elle sera ainsi calibrée à 6 m sur l'ensemble, hormis au niveau de plateau surélevé qui sera descendu à 5,50 m afin de réduire encore plus les vitesses.

Ayant eu l'accord des propriétaires pour que la commune achète les bandes de terrain nécessaires au projet, un avant-projet définitif a été élaboré par la maîtrise d'œuvre comprenant notamment la notice estimative et les plans. L'estimation provisoire fixe le coût à 210 851 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet présenté par le bureau d'étude OXYRIA, assurant la maîtrise d'œuvre, qui estime le coût provisoire des travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Saint-Romain à 210 851 € HT.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240711-2024-07-11_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024

Le Maire, Laurent BELUZE